

N 293 - 3 mai 2018

POLITIQUE SOCIALE

## Réforme de la tarification des EHPAD : le feuilleton continue

C'est, sans conteste, la série de l'année. Plus fort que « Game of Thrones », « Baron Noir », « Homeland » ou « Le Bureau des Légendes », la saison 1 de « la réforme de la tarification des Ehpads » tient le secteur en haleine depuis de longs mois (1) ! Dernier rebondissement en date : la ministre des Solidarités et de la Santé et les principales fédérations d'établissements pour personnes âgées auraient trouvé un « consensus » sur la mise en oeuvre de la réforme, a déclaré Agnès Buzyn le 18 avril. Suivant les préconisations du rapport du médiateur, la ministre a annoncé ce jour-là aux fédérations la mise en place d'une mesure financière de neutralisation pour les années 2018 et 2019 des effets de baisse des recettes au titre de la dépendance. Cette mesure sera intégrée dans la circulaire de campagne tarifaire, qui devait être adressée aux ARS « dans les prochains jours. » Agnès Buzyn n'a toutefois pas précisé si elle comptait appliquer intégralement le mécanisme de neutralisation imaginé par le médiateur.

La ministre a également annoncé l'ouverture de réunions de travail avec les fédérations et l'Assemblée des départements de France (ADF) « pour aboutir, d'ici l'automne, à un ajustement du décret relatif au tarif dépendance. » Cet ajustement devra permettre une meilleure adaptation de la mise en oeuvre de la réforme aux contextes locaux... « tout en respectant le principe de la convergence », a-t-elle indiqué. Agnès Buzyn a aussi confirmé sa volonté d'intégrer la valorisation des actions de prévention de la perte d'autonomie à la tarification des Ehpads. Ces propositions feront l'objet d'un suivi régulier par le médiateur, qui en rendra compte à la ministre, en lien avec les fédérations d'établissements et l'ADF, a-t-elle assuré.

Au-delà, le gouvernement devait présenter, fin avril, une « feuille de route sur la prise en charge des personnes âgées. » Celle-ci doit traiter de « la question globale des soins et de la dépendance, à domicile comme en établissements, » et permettre de « faire face aux enjeux liés à la question du vieillissement et à la qualité de vie des personnes âgées et des familles. »

L'AD-PA salue l'annonce de la ministre visant à neutraliser les effets négatifs de la réforme sur les deux années à venir. Selon l'association, les propositions du médiateur vont, « pour l'essentiel, dans le bon sens. » Ces deux années ouvrent la perspective d'un dialogue sur l'avenir du financement de l'aide aux personnes âgées, se réjouit l'AD-PA, qui « reste néanmoins attentive aux mécanismes qui permettront de financer ces différentes mesures et au calendrier de leur mise en oeuvre. » La **Fnaqpa** s'interroge, elle aussi, « sur les mécanismes financiers que va devoir trouver l'Etat pour mettre en oeuvre les propositions du médiateur. » Le feuilleton n'est pas terminé...

(1) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 290, du 22-03-18.